

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 30

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« *b* bis) Le troisième alinéa est supprimé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement assure une coordination pour le statut de l'ARCEP en supprimant une disposition relative au secret professionnel de ses membres désormais reprise à l'article 10 du statut général.